

## Guide Commencez à épargner

Adhérez à votre régime d'épargne au travail et profitez de :

- + cotisations de l'employeur
- + moyens faciles d'épargner
- + frais concurrentiels
- + placements simples
- + conseils adaptés à vos besoins

**AECOM**

 **Sun Life**

# bienvenue



Rapprochez-vous de vos objectifs financiers en épargnant avec un coup de pouce de votre employeur et de la Sun Life. Pour votre employeur et nous, il est important que vous puissiez prendre votre retraite au moment souhaité et que votre argent ne soit pas une source d'inquiétude d'ici là. Laissez-nous vous accompagner sur ce parcours!

Le présent guide décrit les avantages du **Régime d'épargne et de retraite d'AECOM au Canada** et ce qui le distingue des autres outils d'épargne offerts ailleurs, et il vous explique comment adhérer au régime.

Vous pouvez nous joindre d'une foule de façons avec votre téléphone, votre tablette ou votre ordinateur. Dans tous les cas, vous pouvez compter sur une approche humaine – de la part d'Ella, notre coach numérique, ou de notre équipe de soutien en direct :



Rendez-vous sur [masunlife.ca/AECOM](https://masunlife.ca/AECOM) pour surveiller la progression de votre épargne et apprendre tout ce qu'il faut savoir sur la retraite. Obtenez des conseils d'épargne pratiques de la part d'Ella ou cliquez sur **Clavardez maintenant** pour obtenir un soutien en temps réel.



Téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile** pour vérifier vos soldes, suivre vos placements et plus encore, où que vous soyez.



Nous sommes là pour vous aider – dans plus de 190 langues :

**1-866-896-6976** | du lundi au vendredi | entre 8 h et 20 h HE



Visitez la page [sunlife.ca/monargent](https://sunlife.ca/monargent) pour vous inscrire au webinaire **Branchez-vous à votre argent**. Vous apprendrez comment utiliser nos outils et nos ressources pour gérer votre argent.



Nous vous accompagnons à chaque étape du processus, de votre adhésion au régime jusqu'à votre départ à la retraite. Nous pouvons vous donner un coup de main pour adhérer au régime et pour tirer le maximum de ses avantages. Appelez-nous au numéro ci-dessus pendant nos heures d'ouverture.

# mesures à prendre

Le présent guide vous explique tout ce que vous devez faire pour adhérer au régime et commencer à épargner. Vous n'avez qu'à suivre les étapes indiquées dans l'aide-mémoire ci-dessous.

## s'inscrire

- Rendez-vous sur [masunlife.ca/AECOM](https://masunlife.ca/AECOM) et inscrivez-vous pour avoir accès à votre compte. Après avoir établi votre compte en ligne, vous pouvez en apprendre davantage sur les fonds de placement offerts par le régime et utiliser nos outils pour épargner et investir.

## apprendre page 4

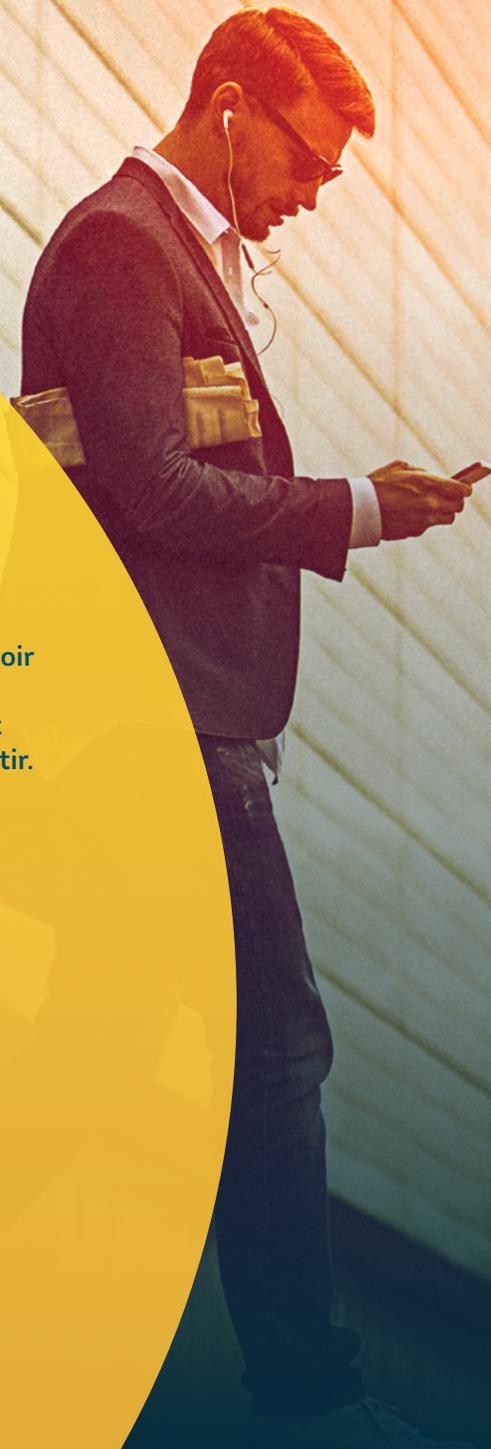
- Découvrez les avantages offerts par le régime et pourquoi vous devriez y adhérer.

## investir page 9

- Comprenez les options de placement offertes par le régime. Obtenez des instructions détaillées pour vous aider à choisir vos options de placement.

## adhérer page 12

- Suivez les étapes pour adhérer au régime.





# apprendre



Inspirez-vous de ceux qui sont passés par là avant vous. Voici les conseils des retraités à l'intention de ceux d'entre nous qui sont encore au travail :



Source : Rapport sur la retraite aujourd'hui 2016 de la Sun Life

## Rien ne vaut le temps pour faire fructifier votre argent.

« Commencez tôt à épargner ». C'est le principal conseil que les retraités d'aujourd'hui ont pour vous, et nous sommes du même avis. Voyez comment une personne de 29 ans qui commence à épargner 200 \$ par mois à partir de **maintenant** et non dans **10 ans** pourra accumuler plus d'argent en vue de sa retraite (97 219 \$ de plus, pour être exact) :



Ces données sont tirées du calculateur *Épargner aujourd'hui, avoir plus demain* sur [masunlife.ca/AECOM](https://masunlife.ca/AECOM).

## Votre avenir est radieux, car votre employeur a mis en place pour vous un excellent régime. Voici ses avantages :

		
<p><b>Votre employeur cotise au régime</b></p> <p>C'est un grand avantage – qui d'autre donne un tel coup de pouce à votre épargne?</p>	<p><b>Vous cotisez directement par retenues salariales</b></p> <p>C'est facile et vous profitez d'économies d'impôt immédiates.</p>	<p><b>Avantages fiscaux</b></p> <p>Vos cotisations au RRCD ou au REER pourraient vous valoir une réduction d'impôt. De plus, l'argent de votre RRCD ou au REER s'accumule à l'abri de l'impôt jusqu'au jour où vous le retirez.</p>
		
<p><b>Options de placement exclusives*</b></p> <p>Vous ne trouverez pas ces fonds dans une banque ou une société de fonds communs de placement. Allez à la page 10 pour plus d'information.</p>	<p><b>Regroupez à la Sun Life l'épargne que vous détenez ailleurs</b></p> <p>Avec nous, vous payez des frais concurrentiels et vous pouvez placer votre argent dans une variété de fonds que nous sommes les seuls à offrir. Vous bâtirez votre épargne plus vite, à un seul et même endroit.</p>	<p><b>Point d'accès unique pour vos régimes santé et épargne au travail</b></p> <p>Obtenez toute l'info sur vos régimes de garanties collectives et d'épargne au travail sur <a href="http://masunlife.ca/AECOM">masunlife.ca/AECOM</a> ou dans l'appli <b>ma Sun Life mobile</b>, et découvrez d'autres moyens d'épargner en vue de la retraite.</p>

### À la Sun Life, vous payez des frais\* concurrentiels. Une raison de plus pour investir avec nous.

Grâce au pouvoir d'achat combiné de votre employeur et de la Sun Life, vos frais de placements sont généralement plus concurrentiels que ceux qu'un épargnant moyen aurait à payer dans une banque ou une société de fonds communs de placement pour des fonds gérés de manière similaire. En payant des frais moins élevés, vous investissez et faites fructifier une plus grande part de votre argent durement gagné.

Le tableau ci-dessous montre combien vous pouvez épargner en plus au fil du temps à la Sun Life par rapport à une banque – voyez à quel point un écart de 1 % dans les frais peut se refléter sur votre épargne au bout de 30 ans.

Période totale de cotisation	Cotisations totales à votre compte	Somme que vous pourriez épargner	
		Banque (frais de gestion de 2 %)	Sun Life (frais de gestion de 1 %)
30 ans	120 000 \$	209 667 \$	256 513 \$

Avec nous, vous épargneriez **46 846 \$** de plus!

*Pour faire le calcul ci-dessus, nous supposons que vous placez en une seule fois, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, une somme de 4 000 \$ qui produit un rendement annuel de 5,5 % avant que nous retranchions nos frais de gestion des fonds chaque mois.*

## Les produits inclus dans votre régime

### Revenu de retraite

Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)

### Économies d'impôt immédiates + cotisations de l'employeur + frais concurrentiels

Ce produit pourrait former une partie importante de votre revenu de retraite. Votre employeur et vous versez de l'argent à un compte établi à votre nom auprès de la Sun Life. Puisqu'il s'agit d'épargne-retraite, les lois sur les régimes de retraite prévoient généralement que vous ne pouvez pas retirer cet argent avant de quitter votre employeur ou de prendre votre retraite.

### Revenu de retraite

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

### Économies d'impôt immédiates + épargne pour votre avenir + frais concurrentiels

Ce produit est conçu pour l'épargne-retraite. Vous versez de l'argent à un compte établi à votre nom auprès de la Sun Life. Si vous cotisez à chaque paie, l'impôt n'est pas prélevé à la source, mais seulement lorsque vous retirez l'argent. Vous pouvez aussi cotiser à un REER de conjoint au nom de votre conjoint.

### Épargne libre d'impôt

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

### De l'épargne pour vos objectifs + avantages fiscaux + frais concurrentiels

Ce produit convient aux objectifs d'épargne en tous genres. Il est destiné aux cotisations après impôt, mais les revenus de placement ne sont pas imposables. Il y a un plafond de cotisation qui varie à l'occasion. De plus, vous pouvez reporter vos droits de cotisation inutilisés et les retraits des années passées.



Si vous avez besoin d'aide à n'importe quelle étape, appelez-nous au **1-866-896-6976**.



Toujours branché! Rendez-vous sur [masunlife.ca/AECOM](https://www.masunlife.ca/AECOM) et téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile**.

# Caractéristiques du produit

## Quand commencer à cotiser

**Employés à temps plein ou employés à temps partiel qui travaillent au moins 20 heures par semaine :**

- L'adhésion au RRCD est automatique dès l'embauche. Vous pouvez ajouter le REER et le CELI au même moment.
- Vous devez nous dire quel montant vous voulez verser dans chaque produit.

**Employés temporaires ou en astreinte :**

- Vous pouvez ajouter et commencer à cotiser au REER et CELI immédiatement.
- L'adhésion au RRCD est automatique six mois après votre premier jour au travail.
- Vous devez nous dire quel montant vous voulez verser dans chaque produit.

## Cotisations de l'employeur

**Lorsque vous adhérez à votre régime au travail, votre employeur s'implique avec vous.**

- À chaque paie, votre employeur verse dans le RRCD une somme égale à 2 % de votre revenu.
- Versez 4 % de votre revenu à chaque paie et vous recevrez le montant additionnel maximal de votre employeur.
- N'arrêtez pas! Continuez à épargner au REER et CELI (jusqu'à votre limite de cotisation personnelle) pour accumuler de l'argent encore plus vite.

## Cotisez directement de votre paie

*Dites-nous combien vous verserez lors de votre adhésion.*

## Obtenez de l'argent en extra de votre employeur

- Quand vous cotisez au RRCD, votre employeur ajoute un montant égal à 50 % de votre cotisation, jusqu'à une limite déterminée.
- Si vous épargnez 4 % de votre revenu à chaque paie, vous recevrez le montant additionnel maximal de votre employeur.
- Faites le calcul! Compte tenu du pourcentage de l'employeur indiqué ci-dessus (50 %), ça signifie 2 % de plus à chaque paie. Ce n'est pas votre banque qui vous donnerait un pareil coup de pouce.

## Oui, de l'argent en extra! Mais pouvez-vous le garder?

- L'argent que votre employeur verse au RRCD vous appartient immédiatement, même s'il est considéré comme étant immobilisé. Cela signifie que cet argent doit servir à votre retraite.
- C'est ce qu'on appelle l'acquisition des droits.

## Cotisations occasionnelles

### Versez des cotisations occasionnelles pour mieux faire fructifier votre épargne :

- En plaçant votre argent à la Sun Life, vous bénéficiez des mêmes avantages que l'on vous offre habituellement, comme des frais concurrentiels et des options de placement exclusives.
- Vous pouvez verser au REER et au CELI autant de cotisations occasionnelles que vous le souhaitez à la condition de respecter les plafonds que vous impose la loi pour l'ensemble de vos REER et de vos CELI.
- Versez des cotisations occasionnelles sur **masunlife.ca/AECOM**. Ouvrez une session avec votre code d'accès et votre mot de passe personnels, puis sélectionnez **mon centre financier**. Ensuite, dans le menu déroulant Demandes, choisissez Cotisation.

*Veillez noter que vous ne pouvez verser de cotisations occasionnelles à votre RRCD.*

### Regroupez toute votre épargne au même endroit.

- Regroupez à la Sun Life l'épargne que vous avez ailleurs dans votre REER ou votre CELI. Les frais sont bas et vous avez le choix parmi un large éventail de fonds exclusifs. Vous bâtirez votre épargne plus vite, à un seul et même endroit.

*Votre ancien employeur a peut-être des règles entourant le transfert de votre argent.*

### Utilisez vos remboursements de frais médicaux pour épargner

- Votre compte de frais médicaux et votre compte d'épargne étant reliés, vous avez une autre façon d'épargner.
- Affectez vos remboursements de frais médicaux à votre REER ou à votre CELI.
- La prochaine fois que vous présentez une demande de règlement de frais médicaux en ligne ou au moyen de l'appli mobile, dites-nous de placer le remboursement dans votre REER ou votre CELI.

## Retraits

### Il peut arriver que vous ayez besoin d'argent. Dans un tel cas :

- Utilisez le **Calculateur de retrait** sur **masunlife.ca/AECOM** pour vous aider dans votre décision.
- Consultez un conseiller financier (personne portant le titre de conseiller en sécurité financière au Québec) afin d'évaluer les options qui s'offrent à vous.
- Vous pouvez faire des retraits de votre REER et de votre CELI. Par la suite, nous facturons 25 \$ par retrait.
- Vous ne pouvez retirer aucune somme immobilisée de votre RRCD avant de prendre votre retraite.

## Sortie du régime

Lorsque vous quittez le régime, plusieurs possibilités s'offrent à vous concernant votre argent, selon le produit. Vous obtiendrez davantage de précisions le moment venu, mais les principales options sont les suivantes :

- Laisser l'argent auprès de nous en transférant le solde de votre compte au régime Nouveaux choix, régime collectif conçu expressément pour les employés qui quittent le service de leur employeur.
- Transférer l'argent à des comptes individuels que vous possédez déjà.
- Transférer l'argent au régime de votre nouvel employeur (si ce régime le permet).
- Utiliser l'argent pour acheter un produit de revenu de retraite.
- Dans certains cas, prendre une partie ou la totalité de l'argent sous forme de liquidités (et éventuellement payer l'impôt qui s'applique).

## Voici comment ça fonctionne



### Jean gagne 2 000 \$ par paie.

- AECOM verse automatiquement 40 \$ (soit 2 % du salaire de base de Jean) dans le RRCD.
- Jean veut obtenir le montant additionnel maximal de son employeur. Il verse donc 80 \$ (4 %) par paie au RRCD.
- AECOM ajoute un montant égal à 50 % de la cotisation de Jean, soit encore 40 \$.
- Ainsi, 160 \$ sont versés à chaque paie dans le RRCD, avant les frais. Cela représente 4160 \$ par année. Cet argent est immobilisé jusqu'à la retraite de Jean, mais il lui appartient toujours.
- Jean peut verser plus de 80 \$, mais il n'obtiendra pas d'extra de son employeur pour tout montant en excédent de 80 \$. Cet argent n'est pas immobilisé, et Jean peut le retirer en tout temps.
- Jean peut aussi cotiser à son REER et à son CELI, à chaque paie ou de manière occasionnelle.



# investir



## D'abord, indiquez votre degré d'implication.

Nous vous accompagnons, peu importe votre approche de placement. Choisissez l'une des approches suivantes :

- **Aidez-moi à choisir** – Nous vous indiquons un choix de placement sans tracas et vous n'avez qu'une décision à prendre.
- **C'est moi qui choisis** – Vous gérez l'ensemble de vos placements et prenez toutes les décisions à l'aide de nos outils.

Servez-vous du tableau ci-dessous pour déterminer l'approche de placement qui vous convient le mieux.

### Choisissez le style de placement qui vous ressemble le plus :

Aidez-moi à choisir	C'est moi qui choisis
<ul style="list-style-type: none"><li>• Je veux choisir mes placements en fonction de mon profil de risque ou du moment où j'aurai besoin de mon argent.</li><li>• Je veux choisir mes placements, mais j'ai besoin d'aide.</li><li>• Je m'intéresse aux placements, mais je ne veux pas y consacrer trop de temps et d'énergie.</li><li>• Je veux prendre seulement une ou deux décisions de placement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je veux personnaliser mes placements en fonction de mon profil de risque, de l'étape de la vie où je suis rendu, de mes préférences et d'autres facteurs.</li><li>• J'ai le temps de passer en revue les placements offerts et d'utiliser les outils en ligne avant de faire mes choix. J'en parlerai à un conseiller, au besoin.</li><li>• Je peux gérer mes placements en fonction de mon profil de risque et de l'étape de la vie où je suis rendu. Je suis à l'aise à l'idée de rajuster mes placements au besoin.</li><li>• Je veux prendre toutes mes décisions de placement, avec l'aide d'un conseiller au besoin.</li></ul>

Nous vous recommandons de revoir vos placements de temps à autre ou lorsque les circonstances changent.

## Ensuite, franchissez les étapes correspondant à l'approche choisie.

	Aidez-moi à choisir	C'est moi qui choisis
Qu'est-ce que c'est?	<p><b>Fonds axés sur une date d'échéance</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Choisissez le fonds le plus proche de l'année où vous aurez besoin de votre argent.</li><li>• Quand vous commencez à investir, le gestionnaire du fonds prend plus de risque pour faire croître votre argent. À mesure que la date d'échéance approche, il choisit des placements plus sûrs pour protéger votre argent.</li></ul>	<p>Bâissez une répartition d'actif bien à vous, en choisissant plusieurs fonds qui correspondent à votre profil d'épargnant et à l'étape de la vie où vous en êtes.</p>
Comment choisir vos fonds	<p>À l'adhésion, investissez dans le fonds dont l'échéance est la plus proche de l'année où vous aurez besoin de votre argent.</p> <p>Ensuite, un gestionnaire de fonds s'occupe de votre portefeuille pour vous.</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Utilisez <b>l'outil Répartition de l'actif*</b> sur <b>masunlife.ca/AECOM</b>.</li><li>2. À la page des résultats, passez en revue la répartition de l'actif recommandée et vos choix de placements. Cliquez sur chaque fond pour obtenir de l'information détaillée.</li><li>3. À l'adhésion, affectez un pourcentage de votre argent (c'est-à-dire vos cotisations futures) à des fonds de chaque catégorie selon la répartition de l'actif suggérée, ou selon vos propres choix.</li></ol>

### \* Déterminez votre profil d'épargnant

- Pour connaître votre profil d'épargnant, ouvrez une session sur **masunlife.ca/AECOM** avec votre code d'accès et votre mot de passe personnels, puis utilisez **l'outil Répartition de l'actif** (sous **mon centre financier > Centre de ressources > outils mon argent**).
- Votre profil dépend de plusieurs choses, par exemple dans quelle mesure vous êtes prudent avec votre argent et dans combien de temps vous en aurez besoin.

## Voici les fonds offerts par votre régime :

### Aidez-moi à choisir

Type de fonds	Nom du fonds
Fonds axé sur une date d'échéance	Fonds BLK ind LP 2025
	Fonds BLK ind LP 2030
	Fonds BLK ind LP 2035
	Fonds BLK ind LP 2040
	Fonds BLK ind LP 2045
	Fonds BLK ind LP 2050
	Fonds BLK ind LP 2055
	Fonds BLK ind LP 2060
	Fonds BLK ind LP 2065
	Fonds BLK LP Retraite

### C'est moi qui choisis\*

Type de fonds	Nom du fonds
Fonds garanti	SL - fonds garanti 5ans
Fonds du marché monétaire	Marché monétaire FSL
Fonds de titres à revenu fixe	Indiciel d'oblig can BLK
Fonds équilibré**	B.G. Fonds Équilibre
Fonds d'actions canadiennes	Fid Fidelity act can base
	Fonds à Petite Cap BG
	Indice Comp S&P/TSX BLK
Fonds d'actions étrangères	Actions AECOM
	Fds dist act intern Mawer
	Fonds d'actions mondiales All-Country Arrowstreet
	Ind Actions Amér BLK Enr
	Indiciel d'act amér BLK
	Indiciel d'act EAEO BLK

\* Les fonds de l'approche **C'est moi qui choisis** proposent une répartition de placements qui varie assez peu. Si vous placez de l'argent dans ces fonds, vous devriez passer en revue vos placements régulièrement pour vous assurer qu'ils continuent de cadrer avec vos objectifs financiers, votre tolérance au risque et votre horizon de placement à long terme.

\*\* Un **fonds équilibré** est une option qui s'offre aux épargnants qui recherchent une solution à fonds unique. Il comprend une diversité d'actions et d'obligations assemblées en un seul fonds. Contrairement aux autres fonds de l'approche C'est moi qui choisis, le fonds équilibré peut tenir lieu de portefeuille complet en lui-même. Vous pouvez y placer jusqu'à 100 % de vos cotisations.

#### Visualisez en ligne les fonds offerts et les frais de placement

- Ouvrez une session sur [masunlife.ca/AECOM](https://masunlife.ca/AECOM) avec votre code d'accès et votre mot de passe personnels. Une fois dans le site, vous trouverez les fonds sous **mon centre financier > Comptes > Rendement des placements**.
- Les frais de placement de chaque fonds se trouvent sous **Comptes > Frais de tenue de compte**.



# adhérer



## Adhérez au régime dès aujourd'hui! En un rien de temps, vous verrez votre argent s'accumuler.

- Étape 1 **Inscrivez-vous ou ouvrez une session.** Allez sur [masunlife.ca](https://masunlife.ca). Cliquez sur **Inscrivez-vous** pour créer un compte ou, si vous en avez déjà un, ouvrez une session.
- Étape 2 **Faites votre adhésion.** Une fois que vous avez ouvert une session pour accéder à votre compte Sun Life, à la **page d'accueil** sous **Placements**, cliquez sur **Adhésion**. À la page de bienvenue, choisissez parmi les options d'adhésion qui s'offrent à vous (il peut y en avoir plusieurs). Suivez les étapes à chaque page pour terminer l'adhésion.
- À la dernière page, qui vous confirme que votre adhésion est réussie, cliquez sur le bouton de désignation de bénéficiaire. Si les options de cette page vous le permettent, nommez un bénéficiaire pour chacun des produits que vous avez dans votre régime. Votre bénéficiaire sera votre succession ou votre conjoint, selon le cas, à moins que vous n'ajoutiez d'autres bénéficiaires.
- Étape 3 **Explorez.** Dans le haut de la page, ouvrez le menu déroulant **Régimes collectifs de retraite** et sélectionnez **mon centre financier**. Explorez tous les outils et renseignements qui vous sont fournis. (Vous trouverez notre gamme d'outils en ligne à la page suivante.)
- Étape 4 **Personnalisez.** Personnalisez votre régime en utilisant les options du menu **Demandes** : (si votre régime le permet) ajoutez d'autres produits, augmentez le montant de vos cotisations par paie ou modifiez votre choix de fonds.

### Nous sommes là pour vous aider

Si vous avez besoin d'aide à n'importe quelle étape, appelez-nous au **1-866-896-6976**. Nous serons heureux de vous aider.



### Bon à savoir

Inscrivez-vous à un webinaire pour apprendre à utiliser nos outils et ressources pour gérer votre argent. Visitez simplement [sunlife.ca/monargent](https://sunlife.ca/monargent) et sélectionnez **Branchez-vous à votre argent** pour voir les dates et les heures de diffusion.



Toujours branché! Rendez-vous sur [masunlife.ca/AECOM](https://masunlife.ca/AECOM) et téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile**.

## Explorez nos outils

Une fois que vous êtes inscrit sur **masunlife.ca** pour accéder à votre compte, découvrez l'univers de nos outils Web et mobiles. En voici quelques-uns que vos collègues aiment bien.



Jean veut connaître son profil d'épargnant.

Alors, il utilise **l'outil Répartition de l'actif** sur [masunlife.ca/AECOM](https://masunlife.ca/AECOM).

Il peut ainsi déterminer quel degré de risque il est prêt à prendre avec ses placements.

Dans **mon centre financier**, sélectionnez **Centre de ressources > outils mon argent**.



Marie-France aime consulter les renseignements détaillés sur ses fonds.

Elle utilise donc les outils de **Morningstar®** sur [masunlife.ca/AECOM](https://masunlife.ca/AECOM) – il y en a tout un choix.

Elle peut comparer les fonds, voir leur historique de rendement et en apprendre davantage sur les gestionnaires de fonds.

Dans **mon centre financier**, choisissez simplement **Comptes > Rendement des placements**.



Éric veut suivre de près l'évolution de ses placements.

Tous les mois, il vérifie son taux de rendement personnel dans l'appli **ma Sun Life mobile**.

Il peut voir le rendement de ses placements par fonds, par produit ou de manière globale.

Une fois la session ouverte dans l'appli, sélectionnez **Placements**. Le taux de rendement est indiqué sous votre solde.



Wendy vérifie régulièrement ses progrès par rapport à ses objectifs de retraite.

Elle utilise le **Planificateur de retraite** sur [masunlife.ca/AECOM](https://masunlife.ca/AECOM).

Elle peut ainsi se donner un objectif de retraite et suivre ses progrès.

Dans **mon centre financier**, sélectionnez **Centre de ressources > outils mon argent > Planificateur de retraite**.



Vishal se cherche un nouvel optométriste et une réduction sur les lunettes.

Il utilise donc le **Centre Lumino Santé** sur [masunlife.ca/AECOM](https://masunlife.ca/AECOM) et l'appli **ma Sun Life mobile**.

Il compare les coûts des fournisseurs dans les environs, prend connaissance des évaluations. Il trouve des rabais pour le conditionnement physique, les produits d'optique et plus encore. Il a ainsi plus d'argent dans les poches.

Après avoir ouvert une session, vous trouverez le **Centre Lumino Santé** à la **page d'accueil**.



Désirée cherche des renseignements généraux sur ses produits de placement et le montant qu'elle a épargné.

Chaque année, en janvier, elle vérifie son relevé de compte annuel sur [masunlife.ca/AECOM](https://masunlife.ca/AECOM).

Son relevé lui donne un aperçu à jour de son régime et lui transmet des messages importants de la Sun Life et de son employeur.

Dans **mon centre financier**, sélectionnez **Comptes > Relevés**.

## Protection des renseignements personnels

Pour le groupe Sun Life, la protection de vos renseignements personnels est une priorité. Nous conservons de façon confidentielle des renseignements personnels sur vous et sur les produits et services que vous avez souscrits auprès de notre organisation, pour vous offrir des produits et services de placement, d'assurance et de retraite qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers à toutes les étapes de votre vie. Pour y arriver, nous devons recueillir, utiliser et transmettre vos renseignements personnels à des fins de tarification, d'administration, d'évaluation des dossiers de règlement, de protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses représentations, ainsi qu'à des fins de conformité et d'exigences réglementaires ou contractuelles. Cela nous aide aussi à vous informer sur d'autres produits et services qui pourraient répondre à vos besoins en constante évolution. Les seules personnes qui ont accès à vos renseignements personnels sont nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers) et les tiers fournisseurs de services, de même que nos réassureurs. Toute personne que vous aurez autorisée pourra également avoir accès à vos renseignements personnels. Dans certains cas, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur du Canada, et vos renseignements personnels pourraient alors être régis par les lois qui sont en vigueur dans d'autres pays. Vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, le cas échéant, nous demander par écrit d'y apporter des corrections. Pour en savoir davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le site [sunlife.ca/confidentialite](http://sunlife.ca/confidentialite).

### Un plus grand choix pour une meilleure communication

La Sun Life s'engage à vous fournir les renseignements nécessaires pour vous tenir au courant et vous faire bénéficier au maximum de votre régime. Nous nous engageons aussi à recourir davantage aux canaux électroniques dans nos communications pour qu'ensemble, nous réduisions la quantité de papier que nous utilisons, et que nous soyons tous encore plus écologiques!

Vous pouvez établir vos préférences de communication pour nous indiquer de quelle façon vous voulez recevoir des renseignements de notre part. Il s'agit d'un moyen pour nous de nous conformer à la *Loi canadienne anti-pourriel (LCAP)*, touchant l'ensemble des communications électroniques.

Nos principes directeurs en matière de protection des renseignements personnels expliquent le choix que vous avez de recevoir ou non des renseignements de la Sun Life sur d'autres produits et services. Rendez-vous sur [sunlife.ca/confidentialite](http://sunlife.ca/confidentialite) pour consulter nos principes directeurs en matière de protection des renseignements personnels. Si vous souhaitez changer vos préférences en ce qui a trait aux renseignements que nous vous envoyons, vous pouvez le faire en visitant la page sur les préférences, à la section **Profil** du site [masunlife.ca/AECOM](http://masunlife.ca/AECOM), ou en appelant le Centre de service à la clientèle de la Sun Life.

Il n'y a aucune incidence fiscale lorsque des sommes sont transférées à l'intérieur de la portion enregistrée de votre régime d'épargne-retraite. Toutefois, les transferts ou les retraits que vous effectuez dans la portion non enregistrée du régime pourraient donner lieu à des gains ou à des pertes en capital. Un gain en capital représente le bénéfice que vous réalisez lorsque vous vendez un placement à un prix supérieur à son coût moyen. Une perte en capital représente la perte que vous subissez lorsque vous vendez un placement à un prix inférieur à son coût moyen. Des gains ou des pertes en capital peuvent également être réalisées lorsque le gestionnaire de fonds distincts vend des placements dont le fonds est composé ou lors de la vente de fonds sous-jacents.

Les gains ou les pertes en capital doivent vous être communiqués dans l'année où l'opération de transfert ou de retrait a eu lieu. Vous pouvez vous servir de vos pertes en capital pour contrebalancer l'incidence fiscale d'autres gains en capital réalisés pendant l'année d'imposition en cours, les trois années d'imposition précédentes ou une année d'imposition à venir.

## Incidence fiscale

## Avertissement

Le présent document vise à fournir des renseignements d'ordre général et l'information qu'il renferme reflète fidèlement la réalité à la date indiquée à la dernière page. Les conditions du marché et d'autres facteurs sont appelés à changer, ce qui peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur une ou plusieurs catégories de titres. Les hypothèses de placement utilisées reposent sur des statistiques de rendement; ces statistiques ne constituent pas nécessairement une indication des rendements ultérieurs. Afin d'adopter un modèle de répartition de l'actif qui convient à vos besoins particuliers, vous devriez consulter un spécialiste du domaine financier compétent qui connaît votre situation financière personnelle et votre profil de tolérance au risque.

Le mot «fonds» tel qu'il est utilisé dans le présent document s'entend des fonds distincts, des fonds communs de placement ou des modèles ou portefeuilles de répartition de l'actif qui peuvent être offerts dans le cadre de votre régime.

Bien que nous utilisions l'expression «mon argent» dans le présent guide, les cotisations versées dans les fonds garantis et dans les fonds distincts ainsi que le rendement qu'elles produisent sont, tant qu'ils s'inscrivent dans une police de rente collective établie par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la «Sun Life»), la propriété de la Sun Life. Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life, les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE, si vous avez des questions au sujet de votre régime au travail.



Si vous avez des questions au sujet de votre régime au travail, veuillez communiquer avec nous entre 8 h et 20 h HE, les jours ouvrables, au 1-866-896-6976.

**COFW3/04**  
**RRCD, REER, CELI**

05/22-ra-cm  
22-000461

© Le guide Commencez à épargner est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés. Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, de l'information figurant dans le présent document est interdite.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2022.

La vie est plus radieuse sous le soleil

 Sun Life